

LA TRÊVE DE DIEU

BP 167 – 92805 PUTEAUX – FRANCE – Tél.: (1) 47.72.22.78

N°ISSN : 1143-3221

Mai-Juin 1992 – N°3

“Le monde n’admire que le sacrifice spectaculaire, parce qu’il ignore la valeur du sacrifice obscur et silencieux.”

le Bienheureux José Maria Escrivá de Balaguer – “Chemin” n° 185

LA RÉSISTANCE A L’AVORTEMENT ASSIMILÉE AU TERRORISME

C’est le 12 juin que j’ai réuni la presse à Strasbourg pour l’informer sur la réalité de la résistance à l’avortement et sur la répression dont elle est victime.

Pourquoi Strasbourg ? Certes, notre conseiller médical, le Professeur Pierre de Vernejoul, y prononçait ce jour-là au Parlement Européen une conférence à l’occasion du colloque international Europe et RU 486. C’est aussi que le président du Comité National de Défense aux Sauveteurs, le Docteur Laurent Feldmann, déporté de la résistance à Buchenwald, est un chirurgien strasbourgeois. Mais faut-il rappeler que c’est à Strasbourg en octobre 1988 que Thierry Lefèvre et moi-même, avec une poignée d’amis – dont Laurent Feldmann, Xavier Dor et Françoise Robin – avons commencé la préhistoire de *La Trêve de Dieu*, à l’occasion de la dernière venue en France de Jean-Paul II ?



Les ennemis du droit à la vie, conduits par le Planning Familial, développent auprès du pouvoir une stratégie de pression et d’accompagnement. Ils lui rappellent, comme se plaît à le souligner Gisèle Halimi, que chez eux s’est formé le noyau d’électeurs qui ont porté au pouvoir les gouvernants actuels.

Ils leur rappellent qu’ils doivent poursuivre en permanence la politique précise et les objectifs sur lesquels ils les ont institués. La liberté d’avortement est pour eux un absolu : arrachée sous les législatures précédentes, augmentée de son remboursement par la Sécurité Sociale, et tendant à l’apothéose finale que serait la contragestion, sur la base de la nouvelle pierre philosophale qu’est le RU 486 nécessitant la dépénalisation. Ils sont déterminés à écraser par tous les moyens ceux qui commettent le délit d’opinion d’y faire obstacle.

SOMMAIRE

Dans ce numéro vous trouverez :

- **Éditorial** page 1 à 4
- **Communiqué de Presse** page 3
- **Prière** page 5
- **Rescue** par le Père Volle page 5
- **Le Sauveteage** selon le Cardinal Gagnon page 6
- **Le Planning Familial** page 7
- **Courrier des lecteurs** page 11
- **La Trêve de Dieu et les Opérations Sauveteage** page 12

Le Planning Familial et ses satellites d’une coordination pour la liberté de l’avortement et de la contraception (CLAC), grassement subventionnés par le gouvernement, qualifient comme la principale menace contre ce prétendu droit à l’avortement les Opérations Sauveteage, sous le vocable de commando. Cependant, en matière d’avortement, tout se tient. *La Trêve de Dieu* est à l’origine de la bataille contre le RU 486, et, après avoir

conduit en justice Etienne Baulieu, le promoteur de la pilule abortive, elle est sur le point de nouvelles révélations, dont les conséquences seront de nouveaux procès où le gouvernement lui-même pourrait se trouver compromis.

Il faut donc, pour le pouvoir, abattre la *Trêve de Dieu*, par exemple en l'assimilant à une ligue factieuse – ce qui lui permettrait de la dissoudre.

C'est une machination politique, qui repose d'abord sur une machination judiciaire. En effet, malgré les déclarations à l'Assemblée Nationale en octobre 1992 du rapporteur du budget du Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes¹, malgré le propre constat d'absence de possibilité de poursuite des Sauvetages, reconnu par le Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes Véronique Neiertz en janvier 1992, renouvelé à l'Assemblée Nationale le 10 juin² – comme en convient de son côté le même Planning Familial après consultation auprès du Procureur de la République de Paris et de la Chancellerie³ – donc, en violation de l'Etat de Droit, le gouvernement a ordonné à ses préfets, à ses procureurs, de poursuivre les Sauveteurs.⁴ En l'absence de délits de leur

part, soit on les invente, soit on les fait commettre par d'autres. Ainsi, le 29 mai à l'hôpital Saint André de Bordeaux, dans une opération pacifique, selon l'esprit du Sauvetage – comme le rappelait le communiqué de presse des Sauveteurs envoyé aux médias au moment où ils pénétraient dans l'hôpital ("*aucune violence verbale, physique ou matérielle ne sera commise de notre part*"), le juge d'instruction, après vingt-quatre heures de garde à vue, inculpait les dix-huit Sauveteurs de "*coups et blessures volontaires*" et de "*destruction de biens mobiliers et immobiliers appartenant à autrui*". En outre, le magistrat les plaçait sous contrôle judiciaire, leur interdisant l'accès aux bâtiments hospitaliers et surtout de se rencontrer entre eux. Or, le jour de ce Sauvetage, le Pape lui-même appelait les défenseurs de la vie à "*arrêter le massacre des innocents*" à Bratislava, où la *Trêve de Dieu* avait été invitée à présenter une communication. C'est donc une violation de la liberté de conscience que d'empêcher les Sauveteurs de retourner faire du Sauvetage conformément à leur vocation. J'ai déjà fait référence dans ce bulletin à l'illégitimité de la constitution civile du clergé, pourtant un moment recouverte de toutes les garanties de l'autorité ; l'honneur de Dieu et du sacerdoce permit que la majorité des prêtres français y fussent réfractaires. C'est notre honneur de citoyens d'abord, de chrétiens en même temps, d'être des "*rebelles avec cause*".

Il faut pourtant que le Sauvetage continue. Le Sauvetage n'appartient à personne : ni aux mouvements "pro-vie" français, ni même à la *Trêve de Dieu* – contrairement à ce que des esprits bien ou mal intentionnés murmurent –, ni aux autorités de l'Etat. Les uns ne peuvent pas se l'approprier, les autres ne peuvent pas l'interdire. Le Sauvetage est un appel personnel, individuel, à la conscience, mais tout le monde est concerné. C'est à ce titre qu'on peut le qualifier de vocation universelle. Qu'ils soient des milliers ou qu'il soit seul, un Sauveteur répond à cet appel personnel : "*sauve ceux que l'on conduit à la mort*".

1. "*Les plus récentes des agressions envers les centres d'IVG ont pour particularité d'être menées de telle sorte qu'aucune inculpation ne peut être prononcée, leurs auteurs prenant soin de ne pas provoquer de dégâts matériels ni d'exercer de violences à l'égard des patientes et des personnels présents*". Avis présenté à l'Assemblée Nationale au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1992 – travail, emploi et formation professionnelle, droits des femmes – par Jean-Michel Testu, député socialiste.

2. "*Mme Neiertz a regretté que ' la plupart des actions de commandos ne correspondent pas aux infractions caractérisées reconnues par les textes ' "* (Le Monde du 12 juin 1992)

3. "*aucune plainte n'a abouti, aucune sanction n'a été prise et, pire, le procureur de la République de Paris, dans une lettre, nous a déconseillé d'insister, en raison des difficultés à caractériser les faits*" (Libération, du 20 janvier 1992)

4. "*J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli pour votre information et celles des Procureurs de la République de votre ressort auxquels je vous laisse le soin de la diffuser, copie d'une circulaire conjointe du Ministère de l'Intérieur, du Ministre délégué à la Santé et du Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes et à la Vie Quotidienne du 27 février 1992 adressés aux Préfets afin de les inviter à faire assurer l'application de la loi 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse.*

Cette circulaire précise notamment les mesures à prendre pour faire cesser les troubles provoqués par les personnes qui visent à paralyser le fonctionnement des services hospitaliers pratiquant des interruptions volontaires de grossesse.

Dans ce contexte, il importe que, par son action déterminée, l'Institution judiciaire participe pleinement à l'efficacité de ces mesures.

Il est donc essentiel que les parquets de votre ressort exercent l'action publique avec toute la fermeté nécessaire lorsque ces manifestations s'accompagnent d'agissements susceptibles de recevoir des qualifications pénales de nature délictuelle ou contraventionnelle notamment celles de coups et blessures volontaires, de dégradations, d'injures ou de vols de fait.

Les parquets sont à cet effet invités dans la recherche des qualifications qu'il serait possible de retenir à l'encontre des agissements en cause, à tenir compte du contexte particulier et des circonstances où ils se produisent. (...)

Dans ce but, vous veillerez à ce que les officiers de police judiciaire procèdent à tous les actes utiles à la constatation des infractions, notamment l'identification des manifestants et le rôle joué par chacun d'eux au cours de la manifestation, le recueil des plaintes et des témoignages ainsi que tout autre élément pertinent (tracts, documents distribués, certificats médicaux remis par les plaignants...).

Il va de soi que cette action déterminée, ne produira ses effets que dans le cadre d'une étroite collaboration avec l'autorité administrative et les responsables des établissements hospitaliers.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me rendre compte des difficultés que vous pourriez rencontrer en ce domaine."

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 15/06/92

FRANCE : LA RÉSISTANCE A L'AVORTEMENT ASSIMILÉE AU TERRORISME

Le 4 juin 1992, des policiers du SRPJ de Bordeaux et de la division anti-terroriste de la direction centrale de la police judiciaire ont perquisitionné d'une part au domicile de Madame Claire Fontana, Président de la Trêve de Dieu, et de Monsieur Thierry Lefèvre, son Secrétaire Général, d'autre part. Tous deux, ainsi que seize autres personnes, avaient été inculpées le 30 mai par Madame Piot, juge d'instruction à Bordeaux, et placés sous contrôle judiciaire à la suite de leur participation à titre personnel à une Opération Sauvetage, la veille à l'hôpital bordelais Saint-André.

Il s'agit d'une machination ourdie par la coordination des associations pour la liberté de contraception et de l'avortement, dirigée par le Planning Familial, et par le Secrétariat d'Etat aux droits des femmes, dont le chef de cabinet est un commissaire de police principal des Renseignements Généraux, déterminés à utiliser tous les moyens.

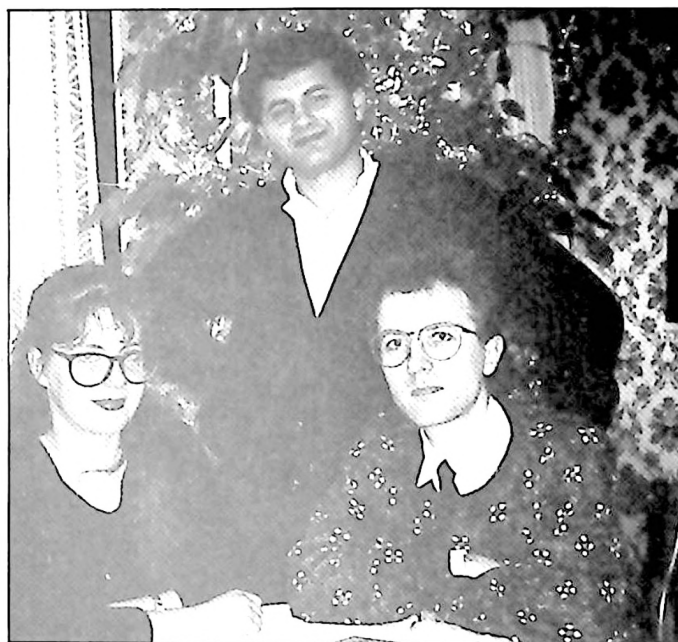
Un Comité National de défense des Sauveteurs s'est constitué sous la présidence du Dr Laurent Feldmann, ancien chef de clinique chirurgicale des hôpitaux de Strasbourg, déporté-résistant à Buchenwald. Les adhésions et la participation sont à adresser à la B.P. 167, 92805 PUTEAUX et les chèques sont à libeller à l'ordre de LA TRÊVE DE DIEU.

Madame Claire Fontana a tenu une conférence de presse sur cette question le vendredi 12 juin à Strasbourg au Parlement Européen à l'occasion du colloque international "Europe et RU 486".

[L'éditorial reprend le texte de sa préparation préliminaire.]



Claire Fontana, Président de La Trêve de Dieu



Thierry Lefèvre, secrétaire général de La Trêve de Dieu, en famille.

siècle, le droit de s'unir pour défendre ce qu'on a en commun ?

Le Sauvetage ne s'oppose pas au droit positif. Le droit positif réprime, comme un crime correctionnalisés, l'avortement, en vertu de la l'article 317 du Code Pénal, qui exceptionnellement ne s'applique pas dans le cadre de la loi dite Veil-Pelletier, dont nous ne reconnaissons pas la légitimité.

Quel sera le niveau de conscience de la représentation parlementaire lorsqu'elle débattrà du projet de loi annoncé par Mme Neiertz à l'Assemblée Nationale le 10 juin, visant à légiférer pour réprimer "les entraves à

Le pouvoir qui veut nous abattre n'en a cure : dans ses directives répressives, c'est moi-même en tant que Président de la Trêve de Dieu et son Secrétaire Général Thierry Lefèvre qu'ils désignent en priorité. C'est un atteinte à la liberté d'association. Qui se souvient aujourd'hui du sang et des larmes qu'il a fallu en France pour reconquérir, il y a à peine un

l'application de la loi de 1975" ? Ce serait un texte qui reprendrait probablement les réclamations du Planning Familial, lui qui exige la dépénalisation de l'avortement par la suppression de l'art. 317. Vérité en-deçà de l'histoire, erreur au-delà ? C'est-à-dire que ceux qui empêcheront demain le crime prévu et qualifié hier, seront plus sévèrement poursuivis que ne l'étaient les auteurs du crime ?

Et en même temps, Monsieur le Procureur Général de la République de Paris Truché, dans un remarquable article paru dans la revue "Esprit" de mai de cette année, aboutit dans son raisonnement à relier le crime contre l'humanité au manque de respect manifesté à l'embryon à travers la bioéthique et l'eugénisme. Faut-il à nouveau rappeler les fortes paroles de Jean-Paul II prononcées il y a un an : "Quelle institution humaine, quel parlement, a le droit de légaliser le meurtre d'un être humain innocent ?"

Nous affrontons donc une machination judiciaire, dans le cadre d'un complot politique. Ils ont en commun d'être des éléments du totalitarisme répressif qui considère comme terroristes ceux qui s'opposent à l'Etat assassin. Nous sommes bien des "résistants" à l'avortement, car les opposants, on les respecte, on leur laisse la liberté de réunion et d'action dont on nous prive.

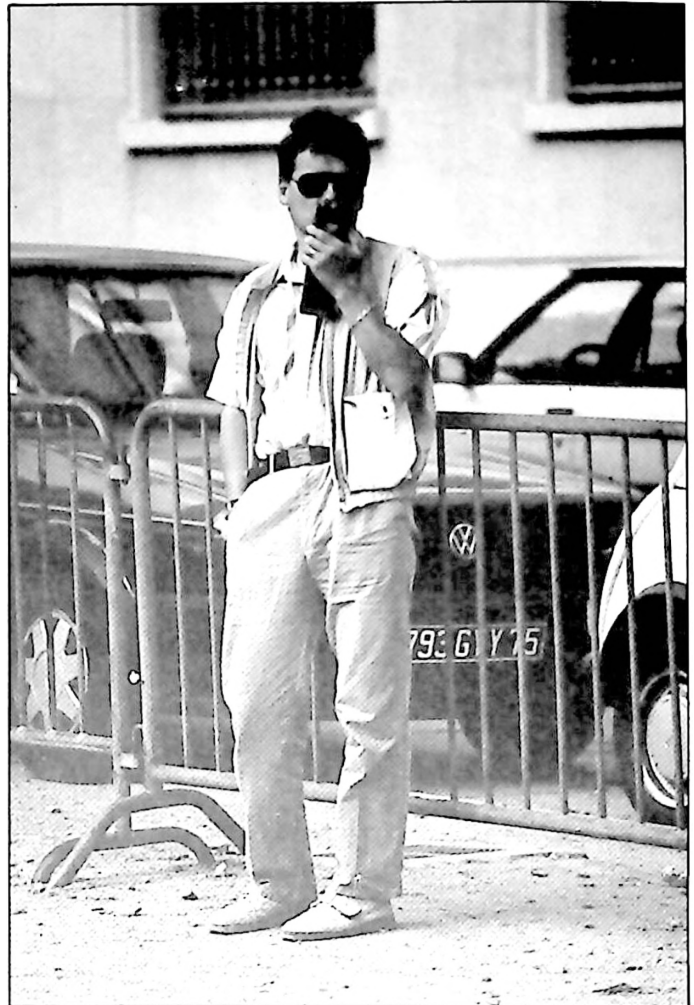
En effet, notre désaccord ne porte pas sur le fonctionnement du pouvoir ou sur ses options. Il porte sur la légitimité même. Il porte sur les fondements de la démocratie, ébranlée par la transgression du droit sacré et inviolable à la vie qu'a chaque homme innocent.

La plupart des Français s'illusionnent encore sur notre démocratie ; l'Etat a le plus grand intérêt à étouffer la voix dissidente ; mais en même temps, c'est son arbitraire qu'il révèle sitôt que celui-ci est dénoncé, et alors la répression s'abat sur ceux qui se représentent les droits des enfants sans nom, les enfants sans visage et sans existence légale, parce qu'ils ont osé les protéger. Le désaccord, sur ce point précis, devient du terrorisme. On nous envoie la brigade anti-terroriste.

Imaginez l'extrême confusion des policiers habitués de l'E.T.A., d'Action Directe, du Hezbollah, quand ils ont dû perquisitionner l'appartement d'une famille de sept enfants. Depuis, mon fils Thomas, deux ans, est terrorisé par les hommes.

Nous ne sommes plus dans un Etat de droit, qui applique la loi commune, sans l'autoriser à se privilégier. Nous sommes à nouveau sous le

régime des lois d'exception. L'Etat français de 1992, excité par sa milice du Planning Familial, souille la France.



Policier des Renseignements Généraux surveillant déjà les activités de La Trêve de Dieu le 23 juin 1988, lors de notre "happening" de défense pour Christine Demeyer devant le siège de Roussel-Uclaf.

Le Parlement Européen a reculé en 1989 par rapport à son refus de prendre position sur cette question de l'avortement, en votant une loi sur la protection des embryons à l'égard de l'expérimentation, parce que le Parlement ne pouvait quand même pas établir qu'il y a des hommes qui ne sont pas des hommes, qu'il y a des hommes qui sont moins que des hommes, qu'il est possible d'établir une discrimination entre les hommes.

Par contre, l'Etat français de 1992 est dans la ligne exacte de Vichy qui, en octobre 1940, décidait qu'une catégorie de citoyens, les Juifs, n'avaient plus les mêmes droits que les autres.

J'accuse l'Etat français de 1992 de fomenter et de protéger le crime contre l'humanité la plus faible et la plus innocente.

Claire FONTANA

PRIÈRE

Ne crains pas, ne t'épouvante pas
Jésus est vraiment avec toi,
Et comme Moïse autrefois était avec son peuple,
Le Christ est attaché à toi et Il te dit :
"Le Seigneur combat pour vous,
Et vous trouverez en Lui le réconfort et le repos."
Ne sois donc pas dans la crainte, mais éveille-toi,
Veille avec le prophète et crie comme lui vers le Seigneur.
Tiens-toi dans une prière insistante,
Crie dans la souffrance par ton coeur...
Et sur le champ, les angoisses abandonneront la place,
Tristesse et affliction se disperseront...
Tu pensais ne pouvoir les traverser,
Mais tu marcheras dessus,
Et tout ce qui te semble impossible te deviendra facile.
Encore une fois, ne crains pas,
Jésus est avec toi.



Philoxène de Mabbourg, évêque en Syrie (405-523)

RESCUE

Lorsque des manifestants s'enchaînent aux grilles d'une préfecture, trouvez-vous cela forcément mal, bien qu'ils privent ainsi de leur liberté les fonctionnaires ainsi pris en otage ?

Mais non, bien sûr, c'est un moyen comme un autre de se faire entendre, la liberté du préfet n'est tout de même pas une valeur absolue !

Et si quelqu'un enchaînait une guillotine alors qu'elle s'apprête à exécuter quelqu'un, que vous en semble, à vous qui êtes contre la peine de mort ?

Excellent ! Au-dessus même de tout éloge si le condamné était innocent !

D'accord, mais alors comment ne pas approuver les opérations "Rescue" dans lesquelles les opposants à l'avortement occupent les locaux et bloquent les portes d'un avortoir ? Vous qui admettiez tout à l'heure la légitimité d'enchaîner la guillotine, *a fortiori* de bloquer le préfet chez lui, trouvez-vous argument contre cette forme de lutte ?

Pour moi, c'est la plus éloquente et la plus efficace des tactiques contre le crime d'avortement. Et ceux-là le savent bien, là-haut parmi ceux qui nous gouvernent, qui ne s'émeuvent en rien contre les discours et les encycliques mais lancent des escadrons "anti-commandos" face aux pacifiques manifestants "Rescue".

J'écris pour mon compte à ses leaders : "Votre forme de combat est légitime. Plus que cela, elle est métaphysique, théologique, divine... Veuillez simplement aux bavures. Elles ne vous seraient pas pardonnées."

On objecte contre les opérations "rescue", les libertés individuelles qui seraient bafouées par le blocage des cliniques. Donc, la charte des droits de l'homme.

C'est tout à fait vrai que la femme désireuse d'avorter est ainsi, momentanément au moins, freinée ou détournée de son projet par l'obstruction des manifestants. C'est un des buts recherchés, à côté de l'effet médiatique.

Et alors ?

Si c'est là une atteinte aux droits de l'homme, nous remarquerons que, jusqu'à ces dernières années (1974 pour la France), la législation de toutes les nations dites civilisées bafouaient ces droits en réprimant l'avortement. Que les bafouent encore les nations qui maintiennent leur législation répressive. Et que les bafouent elles-mêmes nos législations libérales en fixant des délais au-delà desquels l'avortement reste interdit.

On peut toujours imaginer qu'il y a eu jusqu'ici effroyable barbarie (dont il reste encore des traces) et gigantesque progrès d'humanité à partir de nos lois permissives. On peut aussi imaginer le contraire !

Ce n'est donc pas de ce côté-là que doivent s'émouvoir les manifestants "rescue", pas plus que du caractère illégal de leurs interventions (prétendre le contraire serait défier la loi), mais essentiellement du côté prudentiel de leurs opérations, soit pour ne compromettre personne au-delà du raisonnable, soit enfin pour rester efficaces.

Et comme il s'agit du droit naturel et pas d'options religieuses, il y aurait tout intérêt à déconfessionnaliser ce genre d'activités, les maintenir à un niveau simplement civique.

*Père Francis VOLLE, C.P.R.C., in
"L'Adam nouveau qui mange le vieil homme",
Ed. Joyeuse Lumière, 1992.*

PRÉFACE AUX LETTRES DE PRISON DE JOAN ANDREWS

“LE CRIME ÉTOUFFÉ”

Editions Téqui, 1990) par le Cardinal GAGNON)

Le livre qui nous est présenté ici est d'une importance extraordinaire. Il nous fait pénétrer de l'intérieur le drame le plus inquiétant de notre époque : celui de l'avortement, proposé souvent par les disciples du père du mensonge comme étant un droit de la femme, comme l'exercice d'une liberté civile. Et pour affirmer que tuer n'est pas un droit, une jeune femme accepte de perdre sa liberté et c'est de sa prison qu'elle nous écrit.

Le témoignage que nous apporte Joan Andrews est d'une portée profonde face à des lois civiles qui accordent à la mère le droit de tuer son enfant dans son sein ; elle se dresse et proclame les droits de l'enfant à la vie.

La vie est don de Dieu, elle est transmise à l'enfant à travers l'acte procréateur accompli par les parents. L'enfant est le fruit de leur amour : tuer le fruit, c'est tuer l'amour !

Parmi tous les dons que Dieu accorde à l'homme, peut-on en imaginer un plus grand que celui de procréer, de devenir père et mère d'une créature vivante dotée d'une âme faite à l'image et ressemblance de Dieu ?

Joan ANDREWS ne défend pas seulement les droits de l'innocente victime qu'est l'enfant tué dans le sein de sa mère mais – en sa frêle et timide humilité – elle se dresse devant la fausse justice qui soutient les assassins contre la victime : c'est la force invincible de la Vérité et de la lumière qui se dresse contre le mensonge et le crime ! La justice ne peut défendre ceux qui tuent ! Condamnée par une loi injuste, Joan Andrews refuse cette loi et s'offre en victime pour sauver les jeunes vies.

Parmi les signes accordés à notre siècle matérialiste et athée, la sainte et saine résistance de Joan Andrews est un signe : Dieu tient tout en sa main : à l'aurore des temps nouveaux elle triomphe héroïquement d'une justice devenue complice du crime.

Depuis le 22 janvier 1978, date à laquelle l'avortement a été légalisé par la loi, 1.600.000 américaines se sont fait avorter ; une grossesse sur trois est volontairement interrompue aux U.S.A.

Voici que tout à coup, l'Amérique est en ébullition et l'opinion se retourne : elle

comprend que les lois ne peuvent pas être au service de la mort mais au service de la vie.

Ce retournement est l'oeuvre du Joan Andrews et des milliers de “Sauveteurs” qui se mobilisent autour d'elle pour manifester aux portes des nouveaux centres de la mort que sont les cliniques des avorteurs. Ces “Sauveteurs” ne se contentent pas de rappeler aux mères que la vie de l'enfant qu'elle portent est sacrée : ils leur offrent une aide concrète de la communauté pour accueillir cette vie.

En mai 1988, 1700 Sauveteurs étaient arrêtés à New-York, parmi lesquels des prêtres, religieux, religieuses, des pasteurs protestants, des rabbins. Parmi eux Mgr Austin Vaughan, évêque auxiliaire de New-York. Un millier d'autres américains furent arrêtés en l'espace d'une semaine à Philadelphie. 134 hommes et femmes furent arrêtés dans le même temps à Atlanta en Georgie.

Les 28 et 29 octobre 1988, plus de 11.000 sauveteurs se rassemblèrent dans quarante villes des U.S.A. : parmi eux, 4.400 furent arrêtés. On estime à 14.000 les arrestations en 1988.

L'Occident, autrefois chrétien, est maintenant à la croisée des chemins : c'est le moment de se souvenir de cet avertissement de l'Apocalypse, concernant le principe de la création de Dieu : *“Je connais tes façons d'agir : tu n'es ni froid ni bouillant. Mais parce que tu es tiède, ni bouillant, ni froid, je vais te vomir. Puisque tu dis : “je suis riche, j'ai fait de bonnes affaires, je ne manque de rien”, sans te rendre compte que tu es misérable, piteux, pauvre, aveugle et nu... Pour moi, tous ceux que j'aime je les corrige et les châtie. Courage donc et repens-toi.”*

Les lettres de prison de Joan Andrews sont bouleversantes. Son cri vient de Dieu, il faut l'entendre.

Tuer la vie, c'est donner la mort... Chrétiens, réveillons-nous : prions, agissons, il n'est que temps !

**Cardinal Édouard GAGNON, P.S.S.
Président du Conseil Pontifical
pour la Famille en 1990**

L'HÉRITAGE SOCIALO-RACISTE DU PLANNING FAMILIAL

"L'acte le plus charitable qu'une famille nombreuse puisse faire pour l'un de ses enfants en bas-âge, c'est de le tuer." (Margaret Sanger, 1920)*

"Les services de maternité pour les femmes des taudis sont nuisibles à la société et à la race. La charité ne fera que prolonger la misère des inaptes." (Margaret Sanger, 1922)*

"Aucune femme et aucun homme n'auront le droit de devenir parents sans un permis de parenté." (Margaret Sanger, 1934)*

(*) Margaret Sanger est la fondatrice du planning familial. Les citations ci-dessus traduisent fidèlement sa pensée.

Le "planning familial", propagande et réalité

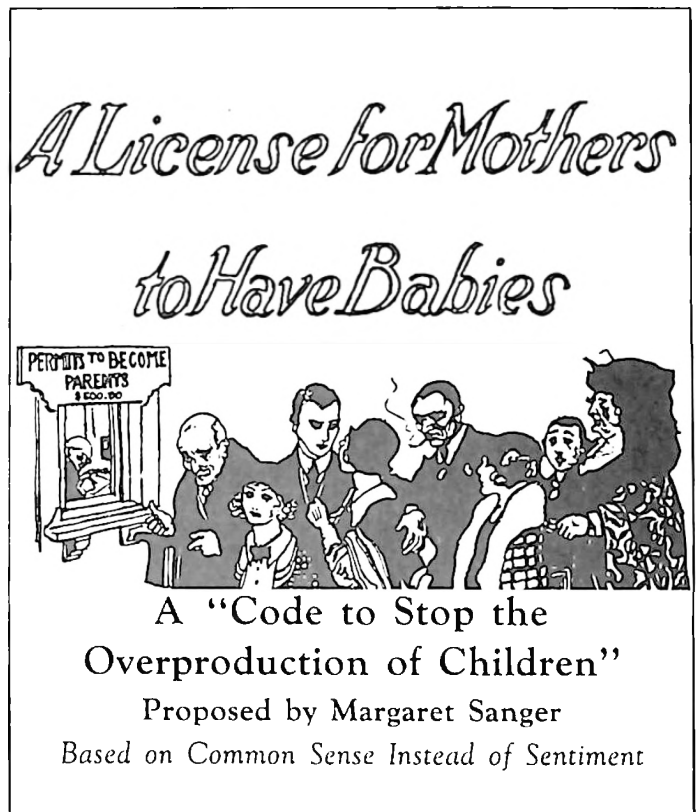
En France, quand on écoute les gens, on entend parler du "planning". Le "planning" semble faire partie des institutions acceptées et officielles. Pourtant quand on y regarde de plus près, on fait des découvertes troublantes.

Le planning, c'est en France le MFPP (Mouvement Français pour le Planning Familial) ; il s'agit bien d'un mouvement, militant. En 1973-74, dans les premiers numéros de "Libération", alors journal ouvertement d'extrême gauche, on retrouve le planning dans toutes les campagnes de l'extrême gauche, signataire de multiple pétitions, et derrière notamment toute la campagne visant à imposer l'avortement.

C'est à la même époque et dans les mêmes milieux d'extrême gauche qu'on retrouve la promotion de Wilhelm Reich, théoricien communiste de la révolution sexuelle, et le Petit Livre Rouge du Lycéen dans lequel, entre les recettes pour fumer du haschisch et de la marijuana, on trouve les recettes pour pratiquer une sexualité tous azimuts hors des liens honnis du mariage, avec l'appui de tout le bazar et de tout le boniment contraceptif.

Aujourd'hui l'extrême gauche de cette époque est au pouvoir et ses idées (qui à l'époque paraissaient farfelues) sont répandues dans les médias ordinaires, comme étant la normalité. D'où le fait que le "planning" soit maintenant perçu comme une institution.

Cependant cette observation sur un passé récent n'est que la partie émergée de l'iceberg. Pour bien comprendre la nature du "planning familial", il faut remonter au début du XX^{ème} siècle, notamment à sa célèbre et honorée fondatrice : j'ai nommé Margaret Sanger ; son fantôme hante encore la scène puisque des gens comme Baulieu continuent de lui lancer des fleurs à la télévision.



"Un permis pour avoir des bébés. Un 'code pour arrêter la surproduction d'enfants', proposé par Margaret Sanger, basé sur le sens commun plutôt que sur le sentiment."

Les avatars de la création du "planning" en France dans les années 50, [notamment avec l'association "Maternité Heureuse", dans le but "d'espacer les naissances", par des Francs-maçons et quelques femmes soit-disant protestantes] pourraient constituer en eux-mêmes un chapitre entier, mais seraient moins significatifs que l'étude de la fondatrice du mouvement et de son esprit, aux Etats-Unis. Nous parlerons donc plus volontiers de la PPFA (Fédération Américaine pour la Parenté Planifiée) et de l'IPPF (Fédération Internationale pour la Parenté Planifiée).

La PPFA a été créée en 1942, année de lancement de la Solution Finale en Allemagne nazie : cela n'est pas une coïncidence, nous y reviendrons.

L'IPPF est créée en 1952 et regroupe toutes les associations de planning du même esprit ; dont le MFPP en France.

En réalité la PPFA n'est pas née en 1942. Elle n'est que la continuation de l'ABCL (Ligue Américaine pour le Contrôle des Naissances) fondée en 1917 par la même Margaret Sanger. [De même l'IPPF reprenait à Londres les locaux de la Eugenist Society].

Présentation de Margaret Sanger

Il ne s'agit pas d'une quelconque suffragette. Il s'agit d'une femme d'une intelligence supérieure, toute orientée vers le mal. On peut affirmer sans erreur qu'elle a provoqué et provoque encore plus de crimes et d'horreurs que Staline, Hitler et Mao réunis, ce qui n'est pas peu dire. Certains pensent même que son génie n'est pas d'origine humaine mais d'origine satanique : elle était en effet rosicrucienne.¹

Socialiste² révolutionnaire

Sanger était une femme rebelle qui se forma auprès de socialistes révolutionnaires comme Eugène Debs, Emma Goldman, agitatrice féministe, Francisco Ferrer etc... Sa "théologie" repose sur les écrits de Ellen Key, féministe suédoise, sur Nietzsche avec sa moralité subjective (éthique situationniste dirions-nous aujourd'hui), et sur l'eugénisme. Elle en vint à dire que *"le lit du mariage est l'influence la plus délétère de l'ordre social"*. Elle considéra la maternité comme un esclavage et la sexualité hors mariage comme un *must*. Son mariage s'écroula avec son premier adultère, Havelock Ellis. Elle eut pour amis, amants ou camarades toutes sortes de socialistes, qui tous étaient eugénistes : Havelock Ellis, disciple de Galton, les léninistes H.G.Wells, George Bernard Shaw, Julius Hammer, les Nationaux-Socialistes (nazis) Ernst Rüdin, Léon Whitney, Harry Laughlin etc...

Pour les socialistes, il n'y a pas de Dieu ; c'est l'État qui doit se substituer à Lui, en décidant hors de toute morale. Ceci est contradictoire avec le Christianisme où le souverain doit être soumis à la Loi de Dieu. Le but incessant des socialistes de tout poil est de détruire la famille, vue

1. Tout comme l'était Annie BESANT, fondatrice en Grande-Bretagne de la *"Malthusian league"*. Notons aussi qu'Annie Besant avait succédé à la tête de la *Société Théosophique* à la spirite Hélène Pétrouva BLAVATSKY, auteur de *La doctrine secrète*, manuel de base du mouvement pagano-hindouïste actuel appelé New Age.

2. Nous employons dans cet article le terme "socialiste" dans son sens initial : le socialisme est un système dans lequel l'État n'accepte aucune limite à son pouvoir et fixe ses propres standards au mépris de ceux de Dieu.

comme une "institution bourgeoise", pour la remplacer par un contrôle étatique de la reproduction et de l'éducation, du *Lebensborn* au *kibboutz*.

L'idée raciste et eugéniste.

Darwin en a permis l'éclosion, avec sa théorie de la "sélection naturelle", laquelle n'a toujours pas été prouvée. Il a notamment déclaré : *"Avec les sauvages, les corps ou les esprits malades sont rapidement éliminés ; par contre les hommes civilisés construisent des asiles pour les imbéciles, les handicapés et les malades, et nos médecins exercent le meilleur de leurs talents pour sauver la vie de chacun jusqu'au dernier moment, permettant ainsi aux membres faibles de nos sociétés civilisées de se propager. Il n'y a personne parmi ceux qui ont travaillé à la reproduction des animaux domestiques qui doutera que cela ne soit hautement préjudiciable à la race humaine."*

Francis Galton, cousin de Charles Darwin, développa cette idée et donna naissance à l'eugénisme, pensée fort à la mode au début du siècle, dans les années 20 à 40 ; toute l'intelligentsia anglaise et allemande en était imprégnée.

Propos et politique raciste

Dans la *Revue pour le contrôle des naissances*³, Sanger écrit en 1919 : *"Le problème du contrôle des naissances se résume à favoriser les naissances chez les personnes aptes et à en diminuer le nombre chez les inaptes."* Le numéro de décembre 1921 portait en manchette : *"Le contrôle des naissances, pour créer une race de pur-sangs !"* Dans l'éditorial de la même revue en avril 1932, elle développe un "Plan pour la paix" ; parmi les mesures préconisées, on trouve :

"Appliquer une politique sérieuse et ferme de stérilisation et de ségrégation à cette fraction de la société... dont l'héritage est tel qu'ils peuvent transmettre des traits contestables à leur descendance."

Préparer des terrains agricoles et des bâtiments pour ces personnes mises de côté, où on leur apprendrait à travailler, sous la supervision d'instructeurs compétents, pour le restant de leur vie."

Il s'agit d'un projet de camp de concentration ! Quelle est la différence avec ce texte de la même époque : *"Ceux qui sont physiquement et mentalement en mauvaise santé ne doivent pas perpétuer leurs souffrances dans les corps de leurs enfants. L'Etat doit placer la race au centre de toute la vie"* ? L'auteur est différent : Adolf Hitler dans *Mein Kampf*.

Soutien aux nazis

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'une connivence se soit établie entre Margaret Sanger

3. Birth Control Review

et son mouvement, et les nazis. Cette connexion apparaît très clairement dans les articles que publie Sanger dans la *Revue pour le contrôle des naissances* : en 1933 "La stérilisation eugénique : un besoin urgent" de Ernst Rüdin, directeur de la stérilisation génétique sous Hitler, puis fondateur de la *Société Nationale-Socialiste pour l'hygiène raciale* ; toujours en 1933, "La stérilisation sélective" de Léon Whitney, qui loue et défend la politique raciale du III^{ème} Reich.

Gesetz zur Verhütung erbkranken Nachwuchses

vom 14. Juli 1933

mit Auszug aus dem Gesetz gegen gefährliche Gewohnheitsverbrecher
und über Maßregeln der Sicherung und Besserung vom 24. Nov. 1933

Bearbeitet und erläutert von

<p>Dr. med. Arthur Gütt <small>Klinikerlehrer am Reichsanstalt für Frauen</small></p>	<p>Dr. med. Ernst Rüdin <small>a. A. Professor für Hygiene an der Universität und Direktor des Kaiser Wilhelm-Instituts für Genetik und Demographie am Deutschen Forschungsausschuss für Hygiene in München</small></p>
---	---


Dr. jur. Falk Ruttke
Geheimrat am Reichsanstalt für Rassenhygiene
am Reichsanstalt für Frauen

Mit Beiträgen:

Die Eingriffe zur Unfruchtbarmachung des Mannes
und zur Entmannung
von Geheimrat Prof. Dr. med. Erich Lexer, München

Die Eingriffe zur Unfruchtbarmachung der Frau
von Geheimrat Prof. Dr. med. Albert Döberlein, München

Mit 15 zum Teil farbigen Abbildungen



J. F. Lehmanns Verlag / München 1934

Page-titre d'un commentaire interprétatif sur la "Loi pour la prévention d'une descendance génétiquement malade", préconisant notamment la stérilisation des déficients génétiques. La possession de ce document fut rendue obligatoire à tous les médecins allemands en 1934. Ernst Rüdin est l'un des co-auteurs. Il écrivit aussi pour la revue de Margaret Sanger.

L'un des militants les plus actifs dans la *Ligue américaine pour le contrôle des naissances*, Harry Laughlin, écrivit une loi-modèle de stérilisation eugénique ; celle-ci fut directement adoptée par Hitler et conduisit Laughlin à recevoir le titre de Docteur Honoraire en Médecine de l'Université de Heidelberg, alors centre du racisme "scientifique".

Des connexions semblables peuvent aussi être montrées avec d'autres mouvements racistes pour la suprématie blanche.

Une stratégie peut en cacher une autre

Aujourd'hui ce racisme agit toujours mais de façon cachée dans le planning familial :

Acte I : ce "Projet Nègres" de 1939 qui s'inquiétait de ce que "La masse des nègres, particulièrement dans le Sud, continue désastreusement de se reproduire sans frein, le résultat en est que cette croissance parmi les nègres vient de la fraction la moins intelligente et apte, plus encore que parmi les blancs." La proposition était faite⁴ d'embaucher 3 ou 4 pasteurs noirs, avec une bonne expérience du travail social et des facilités de communication, pour sillonner le Sud en prêchant le contrôle des naissances.⁵ Ainsi la motivation raciste serait cachée derrière une motivation religieuse.

Acte II : les noirs représentent 11% de la population des Etats-Unis, et de 32 à 43% des avortements⁶.
Coïncidence ?

Quelquefois les intentions transparaissent : "Chaque pays aura à décider sa propre forme de coercition, et devra déterminer quand et comment elle devrait être employée. A présent, les moyens sont la stérilisation et l'avortement obligatoires. Peut-être un jour sera-t-il possible d'imposer un contrôle des naissances."⁷ Malheureusement quelquefois elles se traduisent en actes : l'avortement forcé en Chine socialiste⁸...

Le génie du marketing

Elle a su changer de stratégie marketing à temps en renommant la *Ligue pour le contrôle des naissances* en *Fédération Américaine pour le contrôle des naissances* puis en *planning familial*. En effet l'opinion américaine commençait à s'émouvoir des camps de concentration et de l'antisémitisme. Elle abandonna les diatribes eugénistes, racistes, antisémites et révolutionnaires pour pratiquer une nouvelle tactique :

– campagne d'affiliation de groupes locaux et de recrutement massif à la base,

4. par le Dr Clarence J.GAMBLE, directeur régional de la *Birth Control Federation of America* pour les Etats du Sud. Gamble vient de la compagnie de lessive Procter & Gamble.

5. Deux projets pilotes de ce type prirent corps en 1940 dans 2 états du Sud des USA. Ils furent financés par Albert D.LASKER et sa femme...

6. 43% d'après A.L.Thornton, "U.S. Statistical Survey: A Reanalysis of the 1980 Census Figures for Population Distribution and Composition," *Demographics Today*, mars 1983, p.62 ; d'après d'autres sources, les enfants noirs sont avortés 3 fois plus, en proportion, que la moyenne américaine.

7. Alan Guttmacher, *Medical World News*, 6 juin 1969. Alan Guttmacher dirige la branche recherche du planning familial américain.

8. Voir à ce sujet le livre publié par Steven W.Mosher, *Broken Earth, The Rural Chinese*, édition Robert Hale, Londres, 1984. Steven est anthropologue et étudia la vie rurale chinoise entre 1979 et 1980 dans le sud-est de la Chine. Ce sont les révélations qu'il fait dans son livre, notamment sur l'avortement forcé, qui lui valurent d'être expulsé par le gouvernement communiste.

- lancement d'une campagne de propagande pour les classes moyennes, basée sur le patriotisme et les valeurs familiales.⁹
- viser les groupes d'influence : le corps médical, le clergé, les travailleurs sociaux, les enseignants...
- invention du mythe de la "surpopulation"

Rapidement cette stratégie lui gagna ainsi qu'au planning familial, l'admiration et le respect de presque tout le pays, et certainement de toutes les personnes impliquées dans les services sociaux.

Il n'est pas étonnant alors dans les années 50 de voir les Églises Méthodistes promouvoir le stérilet, instrument abortif, alors qu'avant 1930 toutes les Églises étaient contre la contraception.¹⁰

De plus le fond de commerce du planning est très étendu : il s'agit d'exploiter les vices d'une humanité déchue, la recherche de la facilité, la peur de prendre des responsabilités.

La subversion

Dès le début, Margaret Sanger s'engagea dans des relations sexuelles illicites, qu'elle considéra comme conforme à la nouvelle morale qu'elle voulait instaurer. Aujourd'hui encore, le planning encourage la promiscuité sexuelle ; il a plusieurs outils pour promouvoir cela :

- l'éducation sexuelle dans les écoles,
- les cliniques basées dans les écoles, distribuant des "contraceptifs" et pratiquant des avortements sans le consentement parental,
- la distribution gratuite de capotes et de pilules ... pour prévenir le SIDA !

Le moyen le plus utilisé pour masquer la sordide réalité, c'est de l'associer à des concepts "positifs" ; de même on associe aux valeurs chrétiennes un vocable dégradant. Exemples :

- . la promiscuité sexuelle devient la LIBERTÉ sexuelle,
- . la maîtrise de soi devient du REFOULEMENT sexuel,
- . l'abstinence devient la MISÈRE sexuelle,
- . l'avortement (meurtre d'un enfant) devient le DROIT de la femme,
- . l'élimination des improductifs devient la mort dans la DIGNITÉ,
- . le poison RU 486 devient la propriété MORALE des femmes, etc...

Récolter l'argent public,

Margaret Sanger a toujours su prendre l'argent où il se trouvait : son premier mari était un

bourgeois, son second mari un industriel très riche (Slee, l'huile Trois-en-Un). Elle réussit à subvertir des fondations anciennement chrétiennes comme les fondation Mellon, Rockefeller, Ford... Leur argent servit à blanchir sa réputation de raciste et à ouvrir des portes à Washington pour libéraliser la contraception et amorcer des pompes à argent public : chaque dollar privé recueilli se multiplie en finançant des lobbyistes et des collecteurs de fonds.

Conclusion

Les théories de Margaret Sanger sont la quintessence de l'esprit socialiste : gérer les humains comme du bétail, c'est de l'ingénierie sociale. Le racisme et l'eugénisme sont la conséquence naturelle et normale de cette pensée anti-chrétienne.

Les donneurs de leçons d'aujourd'hui continuent de publier les mêmes choses :

"Il me semble indiscutable que l'homme évolue sous l'effet de ce que j'appellerai "un relâchement de la sélection". Ce phénomène... est un des effets des progrès... de la médecine. (...) Ce relâchement de la sélection laisse prévoir une accumulation des défauts génétiques au fil des générations... appelant des dépenses de santé toujours plus importantes. Cette perspective appelle à mon avis une réflexion sur les pratiques médicales, et notamment celles qui concernent la procréation..."¹¹

Citons encore Henri Laborit, biologiste médiatique dans les années 70, toujours pétri d'évolutionnisme, qui nous suggère ici délicatement de mettre les vieux à la casse : *"[l']individu appartient à une espèce qui est elle-même l'aboutissant d'une très longue lignée évolutive. (...) ce qui la caractérisait essentiellement, cette espèce, c'était le fait de posséder dans son cortex des zones associatives particulièrement développées, sur le fonctionnement desquelles repose l'imagination créatrice. Or il apparaît en définitive que très peu d'hommes aujourd'hui, après des milliers d'années d'évolution humaine, sont capables d'utiliser ces zones cervicales privilégiées. Ainsi peut-on dire qu'ils vieillissent avant même d'être nés à leur humanité. En d'autres termes, ne sont-ils pas encore au stade évolutif non de leurs grands parents, non de leurs ancêtres, mais à celui des ancêtres de leur race elle-même ? Ne sont-ce pas là de vrais vieillards ? Que sert alors de prolonger l'existence, non de morts en sursis, mais de représentants d'une race pré-humaine qui n'en finit pas de s'éteindre ? Quelques réserves ne seraient-elles pas suffisantes à en conserver l'échantillonnage ?"¹²*

9. La propagande la plus efficace fut certainement de prétendre que le contrôle des naissances préserverait la santé des mères et des enfants, et garderait ainsi la nation forte.

10. Margaret Sanger exploita le vieux contentieux catholiques/protestants en prétendant que seuls les catholiques s'opposaient à sa politique.

11. Louis Thaler, Pr à l'Université de Montpellier, Directeur de l'Institut des Sciences de l'Évolution, *Libération*, 12 déc.1990

12. Henri Laborit, *L'homme imaginant* 10/18, 1970, p.187-188. A noter : cet homme a reçu le prix Lasker...

Les parangons de l'antiracisme officiel essaient en fait de masquer leur racisme profond : racisme envers les faibles, enfants à naître, vieux, handicapés, autres peuples, notamment au travers de fables habilement menées : la surpopulation, la liberté de la femme par le salariat, l'évolution, l'effet de serre, etc...

Après avoir perdu toute crédibilité aux plans économique, social, politique, il ne reste en France aux socialistes que l'anti-racisme. Ne leur laissons pas, l'histoire démontre que leur idéologie est raciste.

Thierry LEFÈVRE

COURRIER DES LECTEURS

OPÉRATION SAUVETAGE AU CHR DE PAU (5 mai 1992)

"A 8h02, nous étions sur le parking de l'hôpital. Je suis entrée la première, en compagnie de..., dans le service de gynécologie sociale, dont la porte était ouverte. J'ai donc pénétré dans le service sans manoeuvre, ni violences. Tout le monde est entré après moi et a investi le service.

Le premier groupe de la première vague – comprenant quatre personnes – est entré dans ce service vers 8h05 et s'est dirigé toute de suite vers le bloc opératoire, qui était ouvert. Le personnel a demandé ce qu'on faisait.

A l'arrivée de la police, la plupart des Sauveteurs se sont repliés vers le bloc opératoire et certains se sont cadenassés. Un groupe de policiers est resté dans l'entrée, tandis que deux d'entre eux sont venus face à l'entrée du bloc nous surveiller en attendant les ordres. Le Directeur de l'hôpital, la trentaine, est venu négocier un peu avec nous, se retranchant derrière la neutralité administrative – de même que la police. Un médecin-gynécologue femme est venu également discuter, prétextant le cas d'enfants martyrs pour justifier l'avortement. Les entretiens ont été assez brefs, mais ils ont vraisemblablement un peu retardé l'arrestation.

J'ai voulu alors donner un coup de main à ceux qui tenaient la porte, mais ils m'ont dit : "Maintenant, ce sont les policiers qui poussent !". Tout le monde s'est alors replié vers le bloc. J'y suis rentré ; il devait être 9h00. Il y avait du monde. J'ai donné un coup de main à une personne attachée en lui proposant un oreiller afin qu'elle ait moins mal. Puis, comme tout le monde, je me suis tenue près de la porte, debout. J'étais en deuxième ou troisième ligne, coincée entre le chambranle droit et quelqu'un sur ma gauche... Avec les autres, je me suis mis à prier intérieurement.

Durant une heure environ, tour à tour policiers et personnel du service technique se relaient pour nous libérer – tout en réclamant les clefs des cadenas. Durant leurs tentatives, leur attitude est plutôt attentionnée et calme à notre égard. H... ne dit rien. Quand les policiers demandent à M... si elle a mal, elle répond : "Je souffrirai moins que le bébé qui pourrait être ici à ma place...". Seul échange digne d'intérêt.

La libération des cadenas se fait en deux temps. Ils essaient d'abord d'entamer celui de M... à l'aide de tenailles – sans succès. Finalement, on utilise une meule pour libérer les cadenas de la table. Nos têtes sont cachées par un linge protecteur.

Devant notre refus de partir, les policiers nous ont dit qu'ils allaient nous évacuer, en s'excusant de devoir recourir à la force. J'ai alors demandé à ceux qui se tenaient debout devant la porte du bloc de s'asseoir. Nous avons été évacués un par un – certains avec plus de brutalité que d'autres – par la sortie de secours, et laissés dehors allongés sur une aire gazonnée située derrière le bâtiment et peu exposée aux regards. C'est alors que le commissaire est apparu par la sortie de secours, accompagnée du substitut du Procureur de la République, Mme Loubet. Elle disait : "Veuillez bien noter tous les faits annexes, les violences et les dégradations. Par exemple, celui-ci – dit-elle en désignant Matthieu, inerte entre des policiers qui le brutalisaient – fait de la rébellion ; il donne des coups de pieds aux policiers". Ignorant ses fonctions et indignée par une telle mauvaise foi, je rétorquai : "Madame, il ne donne pas des coups de pieds aux policiers ! vous mentez..." Furieuse, elle dit alors au commissaire : "Notez, rébellion et outrage à magistrat", puis elle disparut. Je m'adressai aux policiers à côté de moi : "Vous savez bien qu'il ne donnait pas des coups de pieds. J'espère que vous ne ferez pas de faux témoignage. De toute façon, si vous dites cela, moi je signalerai que vous lui avez cogné la tête contre la voiture." Visiblement mal à l'aise, ils ne répondaient rien.

Nous sommes transportés dans les fourgons au commissariat. Nous subissons une fouille légère. Un procès-verbal est établi par l'inspecteur P... : état-civil et rien à déclarer pour les questions diverses. Dépôt de nos affaires et mise en garde à vue jusqu'au mercredi 6 mai 1992 à 9h15, avec toutes les formalités d'inculpation : prise des empreintes digitales, photos... Pour toutes les femmes du groupe, une comparution derrière une vitre sans tain a précédé, afin d'être identifiées par des gens de l'hôpital. Le mercredi matin, vers 10h15, nous sommes relâchés par l'inspecteur N. Passage et convocation du substitut du Procureur de la République, Mme Loubet."

LA PLACE DE LA TRÊVE DE DIEU PAR RAPPORT AUX OPÉRATIONS SAUVETAGE

La Trêve de Dieu appelle tous les hommes de bonne volonté à travailler à la suspension des actes de mort barbares que sont les avortements.

Les Sauveteurs répondent à titre personnel, dans de libres rencontres, à l'appel : "Sauve ceux qu'on envoie à la mort" (Proverbes 24 : 11).

Parce qu'ils sont des "artisans de paix", conformément à ses statuts, la Trêve de Dieu les défend face aux poursuites infondées dont ils font l'objet, au même titre qu'elle a déjà soutenu et défendu d'autres "objecteurs de conscience" :

- Christine DEMEYER, la pharmacienne de Roussel-Uclaf, qui refusa de mettre la main au RU 486 ;
- Ludvig NESSA, le pasteur luthérien norvégien persécuté par son Eglise et le gouvernement de son pays ;
- Bernard NATHANSON, l'avorteur repent, père du film "Le Cri Silencieux", échographie d'un avortement.

REJOIGNEZ LE COMITÉ DE DÉFENSE DES SAUVETEURS

sous la présidence du Dr LAURENT FELDMANN, ancien chef de clinique chirurgicale
des hôpitaux de Strasbourg, déporté-résistant à Buchenwald.

Veillez remplir la rubrique d'adhésion au Comité dans le talon-réponse ci-dessous
et renvoyez-le à la B.P. 167 – 92805 PUTEAUX.
Les chèques sont à libeller à l'ordre de LA TRÊVE DE DIEU.

ADHÉSION 1992

Jusqu'ici, nous n'avons pas envoyé de lettres de relance à ceux qui n'ont pas renouvelé leur adhésion et leur abonnement chaque année. Une gestion saine de l'association l'exigera désormais. Nous vous en prions, aidez-nous en prenant dès aujourd'hui vous même l'initiative – même de manière rétroactive – pour l'année 1992.

Merci chaleureusement à tous ceux qui n'ont pas attendu notre avis pour nous témoigner régulièrement leur fidélité.



TALON A RENVOYER A LA TRÊVE DE DIEU – BP 167 – 92805 PUTEAUX – FRANCE

M., Mme, Mlle :

Prénom :

Date de naissance :

Profession et titre :

.....

Téléphones :

Adresse :

.....

.....

.....

Date et signature :

Déclare adhérer à La Trêve de Dieu : adhérent : 50 F,

membre actif : 150 F, membre bienfaiteur à partir de 1000 F.

Renouvelle son adhésion et son abonnement pour 1992.

Soutient l'association : don _____ F.

S'abonne au bulletin : 120 F. (Abonnement distinct de l'adhésion à l'association)

Commande _____ numéros spéciaux "Au service de la vie" (20 F).

Commande _____ cassettes vidéo *Opération Sauveteur* (150 F).

Commande _____ cassettes vidéo *Le Cri Silencieux* (120 F) avec la brochure et le n° spécial Nathanson.

Commande _____ modèles de fœtus de 10 semaines (10 F).

Commande _____ PIN'S des Petits Pieds à 10 semaines (20 F).

Désire une information sur le Comité International de Soutien à Ludvig NESSA.

Adhère au COMITÉ DE DÉFENSE DES SAUVETEURS.